

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles

M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Transports scolaires - Commune de Mérignac
□ Marché n°08249U - Lot 5 - Avenant n°1 - Autorisation

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a notifié le 22 juillet 2008 à la société PERROY AUTOCARS, le marché n°08249U, correspondant à l'exécution de services de transports scolaires pour un montant de 564 172,56 € HT et pour une durée de quatre années scolaires (2004/2012).

Ce marché correspondant au lot 5, permet d'assurer la desserte d'établissements sur les communes de Mérignac, Talence et Villenave d'Ornon, et comprend 6 circuits.

Aujourd'hui, suite à la fermeture définitive du collège Paul Langevin à compter de la rentrée scolaire 2010/2011, la mairie de Mérignac a réorganisé le circuit 281.031 qui le desservait afin d'assurer le transport des élèves en section d'enseignement général et professionnel adapté et en unité pédagogique d'intégration au collège de Bourran. Ce circuit qui passe à 36,055 kilomètres sera scindé en deux parcours journaliers. Un parcours assuré par le véhicule qui dessert actuellement P. Langevin et un autre parcours qui sera assuré par la mise en place d'un deuxième bus scolaire, à compter de la rentrée scolaire 2010, pour assurer le transport des élèves supplémentaires sur le collège de Bourran.

Les prix à appliquer à chacun de ces deux parcours seront ceux du circuit de P.Langevin, à savoir un prix forfaitaire journalier de 122 € HT et un prix kilométrique de 0,70 € HT.

Ces modifications, à intégrer dans le cadre d'un premier avenant, ont pour conséquence une augmentation du montant du marché à partir de la rentrée scolaire 2010 et pour les 2 années scolaires restant à exécuter au titre du contrat ainsi qu'il suit :

N°Circuit	Montant Initial du marché HT	Montant de l'avenant n°1 HT	Nouveau montant du marché HT	Variation de l'avenant 1 par rapport au marché initial
281.031	564 172,56 €	28 094,68 €	592 267,24 €	4,98%

Le montant de cet avenant représente une augmentation de 4,98 % par rapport au marché initial.

La dépense correspondante sera prévue au Budget Annexe Transports – CRB D320 - chapitre 011- compte 60420071- pour les exercices budgétaires 2010 à 2012.

Les modifications à apporter, du fait des éléments précités, sont contenues dans le projet d'avenant ci-joint au marché 08249U.

Il apparaît dès lors nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des collectivités territoriales

VU le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

VU la délibération du conseil communautaire N°2007/80 7 en date du 23/11/2007 autorisant M. le Président à lancer une procédure de type appel d'offres ouvert pour l'exécution des marchés de transports scolaires pour les années 2008/2012,

VU le marché initial n°08149U,

VU le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du C.G.C.T.,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que pour des motifs tenant à la fermeture définitive du collège Paul Langevin à Mérignac, impliquant la réorganisation du circuit scolaire 281.031 sur la commune de Mérignac,

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie du marché initial,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Les termes du projet d'avenant n°1 ci-annexé relatif au marché de transports scolaires n°8249U sont approuvés,

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 ci-annexé relatif au marché de transports scolaires n°8249U,

ARTICLE 3 :

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Annexe Transports – CRB D320 – chapitre 011 – Compte 60420071 pour les exercices 2010 à 2012.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 JUILLET 2010**

PUBLIÉ LE : 22 JUILLET 2010

M. JEAN-MARC GAÜZERE